



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 617

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la situation des ambulanciers salariés de sociétés privées. Alerté par des ambulanciers de la Gironde, il s'interroge sur l'interprétation de la décision récente de la Cour de justice des communautés européennes du 1er décembre 2005 portant sur la prise en compte des heures d'équivalence dans leur profession. Cette décision rend illégales ces heures de travail. Compte tenu de l'inquiétude des salariés de cette profession, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 617

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4846

Question retirée le : 18 décembre 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)